



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**DIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEOA/68/DEC.25/11/15 PORTANT DESIGNATION DE TROIS
MEMBRES TOURNANTS AU SEIN DU CONSEIL EXECUTIF DE L'EEOA POUR
LA PERIODE DE DECEMBRE 2015 A NOVEMBRE 2017**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat de l'EEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1, 4, 5 et 26 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/01/DEC.06/07/06 de la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale de l'EEOA, tenue à Cotonou le 6 juillet 2006 relative à la composition de l'EEOA;

CONSIDERANT la Décision WAPP/26/DEC.29/10/09 de la 4^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Accra le 29 octobre 2009 relative à l'augmentation du nombre des membres et à la création de sièges permanents au sein du Conseil Exécutif ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/41/DEC.28/10/11 de la 6^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue le 28 octobre 2011 à Lomé portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période d'octobre 2011 à octobre 2013;

CONSIDERANT la Décision WAPP/53/DEC.10/12/13 de la 8^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue le 10 décembre 2013 à Abidjan portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2013 à novembre 2015;

CONSIDERANT la Résolution EEEOA/195/RES.30/10/15 de la 29^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA tenue, le 30 octobre 2015 à Cotonou, portant désignation de trois membres tournants au sein du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2015 à novembre 2017.

DECIDE:

Article 1 : Les trois (3) membres tournants du Conseil Exécutif pour la période de décembre 2015 à novembre 2017 sont :

- 1) Electricidade E Aguas Da Guiné-Bissau (EAGB)
- 2) Contour Global
- 3) La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE).

Article 2 : La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Dakar, le 25 novembre 2015

Le Président



Engr. Olusola O. AKINNIRANYE